



Radiation arbitraire des assedic.

Par **marius cano**, le **02/04/2008** à **13:47**

Bonjour.rnJ'ai reçu en début de semaine ma radiation des Assedic, que je trouve arbitraire.rnNe trouvant pas d'emploi sur le var, j'ai décidé de partir tenter ma chance en Bretagne.rnC'est un gros effort de ma part, aimant ma région par dessus tout, ma famille, mes amis.rn Je quitte le sud pour le nord.rnJe demande à ma fille d'ouvrir mon courrier durant mon absence. rnElle m'avertie un Lundi matin que j'ai reçu une lettre de l'anpe me convocant à un entretien le vendredi matin.rnJe téléphone a l'Anpe, pour les avertir que je ne pourrais pas venir a temps, me trouvant en Bretagne et sans auto-mobile et avec des finances au plus bas, dans le rouge. Ils me conseillent d'écrire une lettre « d'excuses ». Dans laquelle, je propose, soit de repousser l'entretien, soit de le faire par téléphone (comme cela avait été le cas six mois au par-avant, la veille du départ en vacances de l'agent conseille).rnMalheureusement cela n'a pas du suffire, car je me retrouve radié.rnJe trouve ça très injuste. rnDepuis plus d'un an, je recherche un emploi, ex pâtissier devenue allergique a la farine, je n'est pas d'autre qualification ; l'anpe ne ma proposée qu'un seul emploi en un an, un emploi de pâtissier !!! Je me bouge pour trouver un emploi jusqu'en Bretagne, et la... ils me radient car le motif de mon absence n'est pas valable. Je suis a bout. Je suis écoeuré. Que puis-je faire ?rnAidez-moi.

Par **JEANC**, le **02/04/2008** à **13:57**

Bonjour, rnDans un premier temps - le plus vite possible - il vous faut prendre contact avec les ASSEDIC afin de réactiver vos droits.rnUne absence à une convocation ANPE est toujours possible...Le tout est de les prévenir comme vous l'avez fait...et en général, pas de soucis pour un report.rnPas de panique ni de découragement outre-mesure, la situation devrait se rétablir. Je connais différentes personnes ayant connu ce souci pour qui tout s'est arrangé avec une visite ou un coup de fil.rnEtant moi-même en Bretagne, je ne puis que vous

encourager à chercher...Il y a des opportunités !ntenez moi au courant si vous le souhaitez
!nCourage. rnCordialement

Par **marius cano**, le **03/04/2008** à **11:26**

Irvillac, le 3 avril 2008.rnrnMonsieur,rnMerci de votre attention. Cela me remonte le moral.
rnDans votre message vous me conseiller de prendre contact avec l'A.N.P.E. de mon secteur
d'inscription. En vérité, avant de prendre contact avec vous, j'ai eu par téléphone une
standardiste du bureau de l'A.N.P.E. qui m'expliqua qu'il faut faire opposition par courrier,
chose que j'ai fait et posté avant même de vous écrire.(je peux, vous envoyer une copie)
rnDonc j'attends la révision de ma radiation, néanmoins je ne me fais guère d'illusions, car si
l'on radie une personne pour le motif qu'elle ne s'est pas présentée à un entretien, malgré une
lettre « d'excuses » les prévenant (quatre jours avant) de son absence, avec des raisons plus
que tangibles et des propositions de report. Je pense que cette lettre n'aura pas d'effet.rnEt
c'est donc pour cette raison que je vous ai écrit. Pour savoir ce que je peut faire
juridiquement, si ma lettre n'a aucun effet. A ce propos, la standardiste à émis l'hypothèse
rnd'un recours au tribunal administratif, s'il n'y a pas réhabilitation.rnMerci pour tout.

Par **JEANC**, le **03/04/2008** à **11:52**

Cher Monsieur,rnMerci des éléments que vous m'apportez.rnJe confirme ce que vous a dit la
standardiste à savoir que vous pourrez déposer un recours au Tribunal Administratif.rnCeci
étant, connaissant quelqu'un dans mon entourage qui a été radié pour la même raison, les
ASSEDIC n'avaient opposé aucune résistance à rétablir les droits...Alors peut-être qu'il y a
deux poids deux mesures suivant les ASSEDIC en fonction des régions ?rnJ'espère en tous
cas qu'une solution rapide sera trouvée pour vous et surtout que vous trouverez du boulot
dans notre belle Bretagne.rnBien cordialement et surtout gardez confiance et courage